Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20261118-2026108-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 18 novembre 2026

Date de la convocation : 12 novembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur COLLET, Maire.
PRESENTS (26) : M COLLET, M HATTE, Mme SAINT-HONORE, M BANI, Mme TALON, M AMAD, Mme MEURISSE, Mme BELLOIR, M DECAN, M MARSAULT, M GICQUEL, Mme TOUNKARA, M RETHO, Mme MAUFRAIS, Mme DESSABLES, Mme LYNDA, M NOURRY, Mme BECCIU, Mme CLEMENT, M PEPIN, M BRIAND, conseillers délégués, Mme LECOQ, Mme FRIOT, M PRIEUR, Mme DUCAMIN, M CHEMIN, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (7) : Mme ROBIN, Mme MOANAVOLA, M DELORME, M AYEL, conseillers délégués, Mme BASLE, M HAGGAN, M ROUMAGNE, conseillers municipaux.
PROCURATIONS DE VOTE (5) Mme ROBIN a donné procuration à M MARSAULT.
Mme MOANAVOLA a donné procuration à M AMAD.
M DELORME a donné procuration à Mme BELLOIR.
M AYEL a donné procuration à M COLLET.
Mme BASLE a donné procuration à Mme DUCAMIN.

Mme SAINT-HONORE a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2026.108 Rennes Métropole – Rapport d'Activités et de Développement Durable (RADD) 2025 – Prise d'acte

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-1-1 et L.5211-39 ;
- **VU** l'article 9 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal ;
- **VU** le Rapport d'Activités et de Développement Durable (RADD) de Rennes Métropole pour l'année 2025, transmis aux communes membres par la Présidente de Rennes Métropole le 16 octobre 2026 ;
- **VU** la présentation faite en Commission Générale en date du 09 novembre 2026 ;
- **VU** le rapport présenté en séance par le Maire ;
- **CONSIDERANT** que, Rennes Métropole, en sa qualité d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), doit annuellement rendre compte de son activité par un rapport transmis aux communes membres ;
- **CONSIDERANT** que, Rennes Métropole, en sa qualité d'EPCI, doit annuellement rendre compte des engagements et actions en matière de développement durable dans les pratiques internes à l'administration et dans les politiques publiques portées sur le territoire ;
- **CONSIDERANT** que Rennes Métropole formalise chaque année un Rapport d'Activités et de Développement Durable (RADD) ;
- **CONSIDERANT** que le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du Rapport d'Activités et de Développement Durable (RADD) 2025 de Rennes Métropole.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20261118-2026108-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte du Rapport d'Activités et de Développement Durable (RADD) de Rennes Métropole pour l'année 2025.

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II	0
Quorum requis pour délibérer	17
Conseillers qui ne prennent pas part au vote	0
Conseillers présents lors du vote	26
Abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	31
Votes Pour	31
Contre	0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 18 novembre 2026

Sébastien COLLET
Maire

Alexandra SAINT-HONORE
Secrétaire de séance

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 19/11/26

Publié sur le site de la Ville le : 19/11/26

Par le service affaires générales